

AVIS D'APPEL A PROJETS

CRÉATION DE PLACES DE RÉSIDENCES AUTONOMIE POUR PERSONNES AGÉES

SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Afin de répondre aux besoins en matière d'accueil et d'hébergement des personnes âgées autonomes ou peu dépendantes qui ne peuvent plus ou n'ont plus le souhait de vivre chez elles, ou en raison d'autres facteurs (baisse de revenus, difficultés d'accès aux commerces, sentiment d'isolement...), le Département de l'Aveyron lance un appel à projet relatif à la création de places en résidence autonomie.

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Département de l'Aveyron

Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
CS 43147
12007 RODEZ Cedex

2. Objet de l'appel à projet

L'objectif global de cet appel à projets est de consolider le maillage territorial pour ce type d'offre. La création de places ciblée se traduit de la façon suivante :

- création de 28 places sur le canton Aubrac et Carladez

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets seront instruits par la Direction Autonomie, Service Suivi des Etablissements et Services Sociaux Médico-Social rattachées au Pôle Solidarités Humaines du Département, selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude des dossiers, conformément aux articles R 313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- analyse au fond des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet de l'annexe 2 de l'avis d'appel à projet.

Les projets seront examinés et classés par la Commission d'information et de sélection. Sa composition fera l'objet d'un arrêté publié au recueil des actes administratifs du Département et sur son site internet.

De même, la liste des projets par ordre de classement sera publiée au recueil des actes administratifs du Département de l'Aveyron et diffusée sur son site internet.

La décision d'autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 12 juin 2026 à 16 H 00 (*30 jours à compter de la publication par voie d'affichage du présent avis dans les locaux du Pôle Solidarités Humaines, sis Bâtiment A - 4, rue Paraire à Rodez*).

Le délai de dépôt des candidatures est fixé à trente jours à compter de la publication du présent avis au regard de la nécessité de répondre rapidement aux besoins identifiés en matière d'habitat intermédiaire pour personnes âgées sur le territoire concerné et de permettre une mise en œuvre opérationnelle du projet dans des délais compatibles avec les enjeux de maintien de l'autonomie et de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

6. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois et en deux exemplaires papiers, un dossier de candidature, **au plus tard le 12 juin 2026 à minuit** :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit déposés directement sur place contre récépissé (du lundi au vendredi de 9H00 à 12h00 et de 13h45 à 17h).

À l'adresse suivante :

Département de l'Aveyron
Pôle Solidarités Humaines - Direction Autonomie
Service Suivi des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
4 rue Paraire - 12000 RODEZ

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention **"NE PAS OUVRIR - Appel à projet médico-social »**.

Un exemplaire enregistré sur un support numérique (clef USB) sera également joint à cet envoi dans la sous enveloppe cachetée.

En cas de différence entre le dossier papier et le dossier électronique, le dossier papier fait foi.

L'association de plusieurs candidats pour proposer une réponse commune, par exemple dans le cadre d'un Groupement Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), est possible.

7. Publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet et ses annexes sont publiés aux recueils des actes administratifs au bulletin officiel du Département de l'Aveyron, consultables et téléchargeables sur le site internet du Département <http://aveyron.fr/> rubrique « les appels à projets et arrêtés du Département » et peuvent être remis gratuitement dans un délai de huit jours aux candidats sur demande.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 4 juin 2026 :

- par tel au numéro suivant : 05.65.73.68.13 (secrétariat)
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : Direction Autonomie - da@aveyron.fr

Rodez, le 13 mai 2026

Arnaud VIALA

Président du Département de l'Aveyron



Annexes :

- annexe 1 : cahier des charges
- annexe 2 : tableau de sélection des projets (critères et notation)
- annexe 3 : composition dossier de candidature

